



# **COLLÈGE INTERNATIONAL DES SENIORS HARMATTAN (CIS.H)**

---

## **ATELIERS et ADHÉSION**

**MB, mars 2019**

*Une adhésion complète implique :*

- *le versement des 20 euros*
- *le choix d'au moins un atelier.*

## **ATELIERS**

- 1- Les ateliers ont une durée de vie d'un an exceptionnellement renouvelable.
- 2- Titre et bref commentaire sont proposés par le pilote. Si cela ne suffit pas, vous pouvez entrer en contact avec le pilote via le courriel du CIS.H : [cish@cis-h.org](mailto:cish@cis-h.org)
- 3- Un atelier comprend entre 3 et sept personnes ou plus exceptionnellement
- 4- Démarche de travail et production sont décidées par le pilote. La visée est d'innover, de créer et non de reproduire.
- 5- Le travail est présenté lors des ENTRETIENS.
- 6- Les pilotes d'ateliers adressent à la secrétaire générale une fois tous les trois mois, une brève synthèse de ce qui se passe. Puis le responsable effectue une brève synthèse pour tous les adhérents.
- 7- L'évaluation annuelle relève du conseil d'études, de recherches et de prospectives ainsi que de personnes extérieures
- 8- Si le 20 novembre un atelier ne réunit pas ces conditions, alors il est annulé pour cette année par le responsable des ateliers
- 9- La liste d'attente regroupe des ateliers proposés tardivement.
- 10- Si un problème majeur se pose, le bureau à la majorité décide.

## **PRÉCISION**

Si un adhérent pour des raisons personnelles sérieuses comme la santé, ne peut choisir un atelier, alors il adresse une lettre au bureau via le courriel : [cis@cis-h.org](mailto:cis@cis-h.org)